

LE 10 JUIN 2016

Les négociations avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes se poursuivent en ce dernier jour de la période de conciliation

Bonjour,

Conformément à l'échéancier communiqué précédemment, c'est aujourd'hui la dernière journée de conciliation pour Postes Canada et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). La période de conciliation officielle prend fin à minuit.

Des conciliatrices ont été nommées par le gouvernement fédéral le 11 avril 2016. Elles disposaient de 60 jours pour établir un consensus et aider à conclure une entente. Ce matin, les parties en avaient encore beaucoup à faire. Les discussions se poursuivent.

Le STTP n'est pas en droit de déclencher une grève légale, et un arrêt de travail ne peut avoir lieu avant le 2 juillet 2016. Les clients peuvent continuer à utiliser le service postal en toute confiance au moins jusqu'à la fin du mois de juin, ou jusqu'à nouvel ordre. Nous reconnaissons toutefois qu'un arrêt de travail pourrait avoir lieu à un moment donné.

D'ici là, le courrier continue d'être livré comme d'habitude partout au pays.

Notre objectif demeure de conclure des ententes négociées qui sont équitables pour les employés et qui tiennent compte de l'évolution de notre industrie et des besoins de notre clientèle.

Nous vous fournirons une nouvelle mise à jour dès que nous aurons plus de renseignements. Vous pouvez également visiter le site postescanada.ca/bulletin, où vous pouvez vous inscrire aux mises à jour par courriel.

Nous vous remercions de votre clientèle et de votre patience continue.